



POLITIQUE DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES VULNÉRABLES

Dimension Formative



Ce document est le résultat du travail
réalisé par l'équipe internationale du Mouvement Eucharistique des Jeunes (Réseau Mondial de Prière du Pape)
entre Avril 2019 et Juillet 2020
Coordination Giulia Bianchi

Il peut être librement copié et distribué,
à la condition de comporter une référence à son origine.
La version numérique peut être téléchargée à l'adresse suivante: www.prieredupape.va

Version 1.0
31 Juillet 2020, fête de Saint Ignace de Loyola



Dimension Formative

INDEX

Préambule	7
1. Définition, signes et exemples de différents types d'abus	7
1.1 Définition de la violence physique	8
1.2 Définition de la violence psychologique	8
1.3 Définition et identification des abus sexuels	8
1.3.1 Définition.....	8
1.3.2 Identification	9
1.4 Définition de l'exploitation sexuelle	10
1.5 Définition de la négligence.....	10
2. Facteurs de risque et facteurs de protection	11
3. Signes et facteurs liés aux abus	13
4. Ateliers pratiques	17
4.1 Choix de l'animateur de l'atelier	17
4.2 Conception de l'atelier.....	18
4.3 Thèmes des ateliers.....	18
Annexes	20
Atelier 1: "Comprendre l'abus sexuel sur mineurs"	20
Matériel de l'atelier 1: "Comprendre l'abus sexuel sur mineurs".....	24
Atelier 2: "Prendre soin de soi quand on est mineur"	33
Matériel de l'atelier 2: "Prendre soin de soi" quand on est mineur	37

Références bibliographiques

Nous avons préparé ce document en nous appuyant sur des manuels élaborés par des groupes proches de la Compagnie de Jésus. La référence à ces textes a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de notre politique.

Voici, ci-dessous, leurs références bibliographiques :

MANUAL SPC Sistema de Proteção e cuidado de menores e adultos vulneráveis (Provincia Portuguesa da Companhia de Jesus, 2018).

Guia Básica de Prevención del Abuso Sexual Infantil (Corporación ONG Paicabí Gobierno Regional Quinta Región Servicio Nacional de Menores Quinta Región, 2002).

Policy for Safeguarding Children and Vulnerable Adults (Australian Province of the Society of Jesus, 2015).

Jesuit Procedures for Safeguarding Children (Irish Province of the Society of Jesus, 2017).

JRS Child Safeguarding Policy (Jesuit Refugee Service, 2017).

Préambule

L'**objectif** de ce document intitulé "Dimension Formative" est d'aider chaque membre du Mouvement Eucharistique des Jeunes (MEJ) à comprendre les différentes formes de maltraitance sur les mineurs et les adultes vulnérables, à mieux repérer les abus et y réagir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des activités et/ou des structures du MEJ.

Certains facteurs de risque et de protection sont également évoqués, ainsi que des actions de nature à prévenir des abus ou à atténuer leurs effets. Enfin, nous aborderons des idées erronées qui entourent certains abus afin de les démystifier grâce à des informations plus objectives et à limiter ainsi leur impact.

1. Définition, signes et exemples de différents types d'abus¹

La violence ou les abus infligés aux **mineurs**² (ou aux adultes vulnérables) désignent *"toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle"*, (Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, 1989)³.

L'Organisation mondiale de la Santé donne la définition suivante de la violence et des abus sur mineurs: *"La maltraitance de l'enfant (ou de l'adulte vulnérable) s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant (ou de l'adulte vulnérable), sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir"* (Rapport mondial sur la violence et la santé, 2002)⁴.

On répartit généralement les abus en différentes catégories :

- Violence physique;
- Violence psychologique;
- Agression sexuelle;
- Négligence (forme passive).

¹ Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments contenus dans le document: JRS Child Safeguarding Policy (Jesuit Refugee Service, 2017).

² Voir la définition d'adulte vulnérable dans Politique de sauvegarde et de protection des mineurs et des adultes vulnérables - dimension préventive.

³ Unicef (1989), Convention relative aux droits de l'enfant – CDE (art. 19)

⁴ Organisation mondiale de la Santé (2002), Rapport mondial sur la violence et la santé.

Un Mineur ou un Adulte Vulnérable peut être simultanément victime de plusieurs formes d'abus. Les abus se produisent généralement dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance et/ou de pouvoir.

L'existence d'un ou plusieurs indicateurs présents dans les définitions ci-dessous ne suffit pas à déterminer une situation d'abus (il revient généralement aux spécialistes de déterminer son occurrence), mais leur présence peut et doit déclencher une alerte. Il n'est pas rare que des victimes présentent des indicateurs de différents types d'abus.

1.1 Définition de la violence physique

La violence physique est la conséquence de tout acte non accidentel, isolé ou répété, commis par la personne responsable du mineur ou d'autres personnes, entraînant (ou pouvant entraîner) un préjudice physique. La violence physique peut impliquer un châtiment physique et un préjudice envers la victime, et elle peut permettre ou donner lieu à un risque important de dommages graves.

1.2 Définition de la violence psychologique

La violence psychologique découle de la privation d'un environnement sécurisé et de bien-être émotionnel, indispensable à la croissance, au développement et au comportement équilibré du mineur et l'adulte vulnérable. La violence psychologique englobe diverses situations, allant de la précarité des soins ou de l'affection qui conviendraient à l'âge et à la situation de la personne, au rejet émotionnel complet, en passant par la dévalorisation continue, avec des répercussions négatives fréquentes au niveau comportemental, psychologique et émotionnel.

1.3 Définition et identification des abus sexuels

1.3.1 Définition

L'abus sexuel est l'utilisation d'un mineur ou d'un adulte vulnérable par une personne (parent, proche, accompagnateur, ami, étranger, etc.) en position de pouvoir ou d'autorité dans le but de satisfaire ses désirs sexuels ou ceux d'autrui.

Il s'agit de pratiques dans lesquelles la victime:

- N'a pas la capacité de comprendre qu'elle est maltraitée.
- Réalise qu'elle l'est mais n'a pas la capacité de dénoncer les abus sexuels.
- N'est pas en mesure de donner son consentement libre et éclairé.

Note: le consentement donné par un mineur ne saurait en aucun cas constituer une justification.

Il existe deux types d'abus sexuels :

- **Abus sexuel sans contact physique:** comprend le langage sexuel verbal inapproprié, des actes de nature exhibitionniste, l'affichage de contenu pornographique, l'exposition des organes sexuels, la masturbation intentionnelle ou l'accomplissement de l'acte sexuel en présence de la victime afin d'obtenir une gratification sexuelle, etc.
- **Abus sexuel avec contact physique:** le contact sexuel a lieu en touchant intentionnellement les zones érogènes de la victime; en forçant, encourageant ou permettant à la victime de le faire dans les zones érogènes de l'agresseur; par pénétration (vaginale ou anale) de l'organe sexuel masculin ou d'autres objets, ou par des rapports sexuels oraux.

1.3.2 Identification

L'existence d'une dynamique relationnelle spécifique entre la victime (en particulier dans le cas des mineurs et des jeunes) et l'agresseur complique le diagnostic et la révélation des abus, ce qui contribue à la perpétuation dans le temps des actes de violence sexuelle.

Vous trouverez, ci-dessous, des exemples d'**obstacles** ou de **difficultés** de nature à empêcher la divulgation/le signalement de l'abus sexuel:

- Absence de preuves médicales (par exemple, de lésions physiques) et biologiques (par exemple, de fluides corporels) associées à une agression sexuelle.
- Peur de l'agresseur en raison de la différence de pouvoir physique et psychologique.
- Relation antérieure avec l'agresseur.
- Sentiment de honte et de culpabilité de la victime.
- Crainte d'être discrédité et/ou tentatives de divulgation antérieures qui ont échoué.
- Peur de la stigmatisation sociale.
- Peur d'être séparé de sa famille d'origine ou de la désintégration familiale.

L'**agresseur** peut également **user de stratégies** pour **garder secrète la situation de violence**, en essayant de retarder ou d'empêcher la découverte de l'abus et de sa répétition. Voici quelques exemples de stratégies:

- Créer des **liens** affectifs avec le Mineur ou l'Adulte Vulnérable afin de faire passer la violence sexuelle pour une manifestation naturelle d'affection (par exemple, mettre le mineur sur ses genoux, l'embrasser pour le réconforter).
- Donner au Mineur ou l'Adulte Vulnérable l'**accès à des biens matériels** qu'il ne pourrait pas obtenir autrement afin de le persuader d'accepter la violence sexuelle et/ou, après l'avoir subie, de s'assurer de son silence et de son acquiescement (par exemple, jouets, gadgets électroniques, vêtements, bonbons, glaces, argent).

- Avoir recours à la **surprise**, en adoptant un comportement inattendu face auquel le Mineur ou l'Adulte Vulnérable n'a pas le temps de réagir ou de se défendre (par exemple, entrer par effraction dans son lit et lui intimer de ne pas faire de bruit pour ne pas réveiller l'entourage).
- Avoir recours à la **menace**, à la **force** ou à l'**agression psychologique** afin de contraindre le Mineur ou l'Adulte Vulnérable à des actes d'agression sexuelle (par exemple : "Si tu ne le fais pas, je vais faire du mal à tes parents/tes frères et sœurs" ou encore "Personne ne t'aime").

1.4 Définition de l'exploitation sexuelle

Indique l'abus sur un Mineur ou sur un Adulte Vulnérable en jouant d'une relation de pouvoir ou de confiance à des fins sexuelles. Les mineurs et les adultes vulnérables peuvent se sentir impuissants et obligés d'accepter. Ce terme fait également référence à la sollicitation de mineurs à des fins lucratives.

1.5 Définition de la négligence

La négligence est l'incapacité à couvrir les besoins fondamentaux du Mineur ou de l'Adulte Vulnérable en termes de sécurité, d'hygiène, de nutrition, d'affection, d'éducation et de santé, nécessaires au plein développement de son potentiel et à l'exercice de ses droits. En général, la négligence s'inscrit dans le temps et résulte de l'incapacité des parents ou des adultes référents à répondre à ces besoins.

2. Facteurs de risque et facteurs de protection⁵

Le risque de perpétuer la violence dépend d'un certain nombre de **facteurs de risque individuels, familiaux et sociaux**, à la fois chez la victime et chez l'agresseur. Ces facteurs ne prouvent pas à eux seuls l'existence d'un abus mais indiquent une probabilité accrue de son occurrence.

D'autre part, il existe des **facteurs de protection**, toujours au niveau **individuel, familial et social**, qui soutiennent et favorisent le développement du mineur ou de l'adulte vulnérable et réduisent, voire éliminent, l'impact des facteurs de risque.

Par ailleurs des **facteurs aggravants**, tels que des événements ou des circonstances nouvelles dans la vie du mineur ou de l'adulte vulnérable, de sa famille ou de ses responsables, peuvent modifier la dynamique entre les facteurs de risque et de protection, ce qui peut déclencher les abus.

Les adultes référents doivent suivre activement l'évolution des facteurs de risque et de protection tout en menant des actions de conseil, de formation et de soutien aux familles et/ou adultes en charge.

Le Tableau 1 récapitule ces facteurs en donnant des indications supplémentaires.

⁵ Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments contenus dans le document: MANUAL SPC : Sistema de Proteção e cuidado de menores e adultos vulneráveis (Provincia Portuguesa da Companhia de Jesus, 2018 ; p. 37).

Tableau 1 – Facteurs de risque, facteurs de protection et facteurs aggravants

FACTEURS DE RISQUE	FACTEURS DE PROTECTION	FACTEURS AGGRAVANTS
<p>Pour la victime:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas avoir été désiré. ▪ Naissance prématurée/poids faible. ▪ Déception par rapport aux attentes des parents (sexe, état de santé, caractère, etc.). ▪ Problèmes de comportement (agressivité, opposition, mensonge, absentéisme scolaire, etc.) ▪ Tempérament difficile. ▪ Manque d'éducation sexuelle. ▪ Faible estime de soi. ▪ Besoin d'affection et/ou d'attention. ▪ Attitude passive. ▪ Difficulté à s'affirmer. ▪ Tendance à la soumission. ▪ Faibles compétences en matière de prise de décision. ▪ Isolement/retrait social ou timidité. ▪ Maladie chronique ou troubles du développement. ▪ Dépendance excessive ou détachement traumatique. <p>Dans le contexte familial/social:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de compétences parentales. ▪ Vivre dans un foyer ou une institution. ▪ Personnes chargées de victimes d'abus dans leur enfance. ▪ Troubles émotionnels, mentaux ou physiques qui empêchent de reconnaître les besoins du mineur et d'y répondre de manière adéquate. ▪ Discipline trop stricte et autoritaire ou incohérente. ▪ Antécédents de comportement violent et/ou antisocial. ▪ Déséquilibre psychosocial/comportement de dépendance (toxicomanie, criminalité, prostitution, etc.). ▪ Absence prolongée d'autres aidants ▪ Famille dysfonctionnelle. ▪ Relations familiales conflictuelles. ▪ Manque de soutien social et familial. ▪ Mauvaises conditions d'hébergement. ▪ Incapacité à chercher/utiliser les ressources publiques. ▪ Insécurité économique/pauvreté. 	<p>Pour la victime:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bon niveau de développement général. ▪ Caractère facile. ▪ Lien de confiance avec la famille ou adulte en charge ▪ Capacité à résoudre des problèmes et/ou à demander de l'aide au besoin. ▪ Réussite scolaire. ▪ Désir d'autonomie et comportement exploratoire. ▪ Appartenance à un groupe d'amis. <p>Dans le contexte familial/social:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonnes compétences parentales. ▪ Famille organisée, avec des règles et des bonnes pratiques d'éducation/ accompagnement. ▪ Bon réseau de soutien familial et social. ▪ Bonne intégration dans la communauté. ▪ Accès aux services de proximité (services sociaux, éducation, santé, etc.) ; ▪ Sécurité économique. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ruptures et familles recomposées (séparation, divorce, etc.). ▪ Maladie grave et soudaine. ▪ Deuil. ▪ Assistance à des personnes dépendantes. ▪ Changement soudain de situation économique/ professionnelle. ▪ Chômage. ▪ Migration. ▪ Mise en institution. ▪ Détention/prison. ▪ Catastrophe naturelle. ▪ Conflit social.

3. Signes et facteurs liés aux abus⁶

Ce chapitre présente l'ensemble des **signes** et des **facteurs** liés aux abus et les **idées fausses** qui leur sont associés.

Quel type de mineur peut être maltraité ?

Tout mineur peut être victime d'abus sexuels. Il n'existe pas de profil ou de caractéristiques spécifiques déterminant l'occurrence de la maltraitance sur un type de mineur plutôt que sur d'autres. Les abus sexuels sur mineurs se produisent dans toutes les classes sociales, religions et niveaux socioculturels et touchent des mineurs d'âges différents. Toutefois, certaines caractéristiques représentent des facteurs de risque (voir Tableau 1 au chapitre précédent).

Qu'arrive-t-il à un mineur victime d'abus sexuels ?

Les conséquences d'un abus sexuel sont multiples pour le mineur. Elles peuvent varier d'un mineur à l'autre, en fonction des caractéristiques de l'abus. Le Tableau 2 résume les principales conséquences.

Qui abuse sexuellement des mineurs ?

Il n'existe pas un "type" de délinquant sexuel de mineurs, mais la plupart des mineurs sont victimes d'abus sexuels commis par des personnes de leur environnement, telles que des connaissances de la famille, des voisins, des membres de la famille elle-même, parfois les parents eux-mêmes ou les adultes en charge. L'abuseur est souvent une personne proche de la victime, elle a une relation d'autorité, de respect et de confiance avec elle.

Quelles idées fausses existent en matière d'abus sexuels sur mineurs ?

Dans de nombreuses cultures, des idées fausses contribuent à l'invisibilité des abus sexuels sur mineurs et favorisent leur apparition et leur maintien. En voici quelques-unes :

L'abus sexuel ne se produit que lorsqu'il y a viol ou pénétration par l'agresseur.

Faux

Le terme "abus sexuel" implique toute une série de comportements sexuels avec un mineur, y compris le viol, mais il existe d'autres formes d'abus, qui sont toutes considérées comme des abus sexuels.

⁶ Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments contenus dans le document : « Guia Básica de Prevención del Abuso Sexual Infantil » (Corporación ONG Paicabí Gobierno Regional Quinta Región Servicio Nacional de Menores Quinta Región, 2002 ; par. "1. Fundamentos conceptuales")

Les abus sexuels sur mineurs sont soit peu fréquents, soit inexistants.

Faux

L'abus sexuel sur mineurs est une forme d'abus très répandue dans nos sociétés. Cependant, la crainte qu'ont les victimes de le révéler, ainsi que l'inquiétude des parents/adultes en charge en cas de suspicion, font que le pourcentage de cas signalés est inférieur au nombre réel de cas.

Seuls les alcooliques, les toxicomanes ou les personnes souffrant de troubles mentaux abusent des mineurs.

Faux

L'hypothèse selon laquelle derrière chaque agresseur il y a une pathologie psychiatrique ou une dépendance est erronée. Toute personne est capable d'abuser de mineurs, selon les circonstances. Et toutes les personnes souffrant de toxicomanie ou de maladies mentales ne maltraitent pas les mineurs.

Les abus sont faciles à détecter.

Faux

Il est faux de croire que les abus sont facilement détectables. De multiples raisons empêchent l'identification des abus, telles que la peur qu'a le mineur d'être puni ; les menaces de l'abuseur à l'égard du mineur ; la conviction du mineur qu'il ne sera pas cru ou réprouvé pour ce qui s'est passé ; le fait que nous ne sommes pas préparés à faire face à une telle réalité. Il est plus facile de se dire que cela n'arrive pas vraiment, d'être dans le déni, de penser qu'il y a une erreur ou, en cas de suspicion, que nous exagérons les faits.

Généralement les mineurs mentent lorsqu'ils disent qu'ils sont maltraités.

Faux

La probabilité qu'un mineur invente une situation d'abus sexuel est très faible. Lorsqu'un mineur raconte des faits de cet ordre, il s'agit probablement d'une situation d'abus réelle.

La maltraitance des mineurs ne se produit qu'en situation de pauvreté.

Faux

Les abus sexuels sur mineurs se produisent dans toutes les classes sociales et dans toutes les couches socioculturelles. Les classes sociales disposant de plus de ressources économiques ont toutefois tendance à dissimuler encore plus la situation, de sorte que moins de plaintes sont déposées auprès d'organismes publics ou privés.

L'abus est causé par la victime.

Faux

L'agresseur interprète toute attitude comme une provocation, de manière à justifier son comportement envers le mineur victime d'une situation abusive. Derrière cette croyance, il n'y a donc qu'une tentative de rejeter sur la victime le comportement abusif.

La maltraitance des mineurs se produit dans des lieux solitaires et secrets.

Faux

La plupart des agressions sexuelles sur mineurs sont commises par des personnes qu'elles connaissent et se produisent donc généralement dans des espaces familiaux et à tout moment de la journée.

Les abus sexuels concernent des enfants ou des adolescents plus âgés.

Faux

Les abus sexuels peuvent concerner des mineurs de tout âge. Le groupe le plus vulnérable est celui des moins de 12 ans, les victimes pouvant même avoir moins de 2 ans.

Tableau 2 – Conséquences des abus sexuels

CONSÉQUENCES ÉMOTIONNELLES	CONSÉQUENCES COGNITIVES	CONSÉQUENCES COMPORTEMENTALES ET PHYSIQUES
Courte période d'abus ou stade initial de l'abus		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement de comportement ▪ Sentiments de tristesse et d'impuissance ▪ Changements d'humeur soudains ▪ Irritabilité ▪ Rébellion ▪ Différentes peurs ▪ Honte et culpabilité ▪ Anxiété 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats scolaires faibles ▪ Difficultés d'attention et de concentration ▪ Démotivation dans le travail scolaire ▪ Démotivation générale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comportement agressif ▪ Rejet de la figure de l'adulte ▪ Isolement social ▪ Hostilité envers l'agresseur ▪ Peur de l'agresseur ▪ Grossesse précoce ▪ Maladies sexuellement transmissibles
Moyen terme		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépression voilée ou manifeste ▪ Troubles anxieux ▪ Troubles du sommeil (Pavor nocturnus, insomnie) ▪ Troubles alimentaires (anorexie, boulimie, obésité) ▪ Altération du développement sexuel ▪ Peur de l'expression sexuelle ▪ Tentatives de suicide ou pensées suicidaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte d'années de scolarité ▪ Troubles de l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fugue de la maison ▪ Absentéisme scolaire ▪ Consommation de drogues et d'alcool ▪ Activité criminelle ▪ Intérêt excessif pour les jeux sexuels ▪ Masturbation compulsive ▪ Grossesse précoce ▪ Maladies sexuellement transmissibles
Long terme		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dysfonctionnement sexuel ▪ Faible estime de soi, mauvaise image de soi ▪ Stigmatisation, sentiment d'être différent des autres ▪ Dépression ▪ Différents troubles émotionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Échec scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prostitution ▪ Promiscuité sexuelle ▪ Alcoolisme ▪ Toxicomanie ▪ Délinquance ▪ Inadaptation sociale ▪ Relations familiales conflictuelles

4. Ateliers pratiques⁷

La **formation** et la **sensibilisation** du plus grand nombre de personnes à la protection des mineurs et des adultes vulnérables est un facteur essentiel pour créer un réseau de protection efficace contre tous types d'abus.

Dans ce chapitre, nous donnerons des **exemples d'ateliers de formation** en vue de la sauvegarde et de la protection des Mineurs et des Adultes Vulnérables.

Chaque pays s'occupera de la formation de ses collaborateurs, parents et adultes responsables sur la prévention des abus et la protection des mineurs et adultes vulnérables, et adaptera le contenu à sa culture. Par conséquent, chaque bureau national du MEJ travaillera autant que possible avec les institutions et organisations ecclésiales spécialisées dans la protection et la sauvegarde des mineurs.

4.1 Choix de l'animateur de l'atelier

Pour que ces ateliers soient réellement efficaces, il convient de choisir un **animateur** pourvu des caractéristiques suivantes.

- Être formé sur le contenu thématique à travailler (abus sexuels, sexualité des mineurs, droits des mineurs et pratiques d'autoprotection des mineurs), en fonction de la stratégie de prévention à développer.
- Avoir la capacité de gérer des groupes, tant de mineurs que d'adultes, et de poser des principes éthiques en fonction du sujet à traiter, de manière à favoriser une atmosphère chaleureuse, dans le respect de la confidentialité des expériences partagées.
- Promouvoir l'expérience d'apprentissage des participants, dans un contexte non directif mais axé sur l'écoute active et l'encouragement à la participation des membres du groupe.
- Avoir des compétences en matière de communication afin de faciliter l'expression des participants, en évitant les jugements de valeur qui pourraient entraver l'expression des membres.

⁷ Ce chapitre a été rédigé à partir d'éléments contenus dans le document : Guia Básica de Prevención del Abuso Sexual Infantil (Corporación ONG Paicabí Gobierno Regional Quinta Región Servicio Nacional de Menores Quinta Región, 2002 ; par. 2. Fundamentos metodológicos para un programa preventivo en abuso sexual infantil).

4.2 Conception de l'atelier

La **conception de l'atelier** est essentielle afin de structurer clairement chaque session de travail et favoriser la motivation des participants. Cela demande de planifier et d'évaluer chaque session. La planification doit toutefois rester flexible afin de respecter le parcours propre à chaque groupe et s'adapter à ses besoins.

Surtout avec les adultes, nous conseillons d'évaluer succinctement **la connaissance du sujet à traiter** (voir Annexe 1.A). Cette étape permet de faciliter la planification des séances et d'optimiser le temps. Il s'agit d'un processus fluide et pragmatique, et non d'un test ou d'une évaluation pure et simple. Cela se fera lors de la première session ou au cours d'une rencontre avant le début de l'atelier.

La conception et l'animation d'un atelier sont toujours en fonction du **contexte spécifique** dans lequel il se déroule. Il est donc extrêmement important de connaître les caractéristiques spécifiques du groupe concerné, ses intérêts et ses motivations. Il est également essentiel d'**accueillir la vision des participants** eux-mêmes, qu'ils soient mineurs ou adultes, en ouvrant un espace d'échange et d'expression, afin que l'action préventive s'incarne dans un véritable dialogue entre les participants et ne se réduise pas au monologue d'un expert devant un groupe d'observateurs.

Autre aspect à prendre en compte : la **participation** aux ateliers doit se faire sur **invitation** et non pas par obligation, en précisant dès le départ les sujets abordés et les modalités.

4.3 Thèmes des ateliers

Les ateliers porteront sur les thèmes suivants :

Les abus sexuels sur mineurs (atelier destiné aux parents, adultes responsables, collaborateurs, animateurs, etc.)

Ce domaine thématique couvre les **dimensions descriptive, sociale, psychologique et juridique** du phénomène des abus sexuels sur mineurs et adultes vulnérables, qu'il convient d'aborder pour une meilleure prévention du problème.

Les contenus spécifiques à inclure sont: a) le signalement des abus sexuels sur Mineurs et Adultes Vulnérables, b) la typologie des abus sur Mineurs et Adultes Vulnérables, c) les indicateurs facilitant la détection des abus sur Mineurs et Adultes Vulnérables, d) connaître les conséquences pour les victimes, e) le cadre juridique relatif aux abus sur Mineurs et Adultes Vulnérables, f) les modalités procédurales pour traiter les cas. L'objectif fondamental de cet axe thématique est de **sensibiliser le groupe** au

problème et de **favoriser la détection précoce d'éventuels cas d'abus**, ainsi que **la mise en œuvre des premières actions de recours**.

Prendre soin de soi quand on est mineur

Cet atelier vise à **former les mineurs et à renforcer leurs outils d'autoprotection dans leur contexte évolutif**. Ces outils impliquent d'identifier et de développer des compétences indispensables face à une situation de menace ou de danger en partant d'expériences de sécurité personnelle.

Le contenu de cette formation est le suivant : a) prendre soin de soi ; b) identifier les situations de menace personnelle ; c) lignes directrices comportementales d'autoprotection.

L'objectif est aussi d'**encourager les mineurs à repérer les situations de menace ou de vulnérabilité personnelle** et de **développer des stratégies comportementales efficaces** pour leur **sécurité** et leur **protection**.

Éducation sexuelle (thème destiné aux mineurs)

Cet axe thématique donne une **formation sur le développement sexuel infantile** (dans le respect de la corporéité de l'individu) et aborde la sexualité en tant que partie fondamentale du développement humain, intégrée dans un **processus d'apprentissage émotionnel**. Il englobe les contenus spécifiques suivants : a) identité de base, b) différenciation sexuelle de base, c) rôles associés aux différences sexuelles, et d) développement sexuel.

L'objectif fondamental de cet axe thématique est d'**intégrer des connaissances et de se familiariser avec sa propre identité corporelle à travers des processus d'apprentissage**. Il **s'agit aussi de confronter le mineur avec ces expériences qui lui sont propres et de le familiariser avec son schéma corporel**. En effet, comme indiqué plus haut, l'éducation sexuelle des mineurs est un facteur de protection contre la perpétuation d'abus (sexuels dans ce cas).

Dans les annexes à la fin de ce document, vous trouverez des ateliers sur les deux premiers sujets : "Comprendre l'abus sexuel sur mineurs" et "Prendre soin de soi quand on est mineur". Nous ne proposons pas de matériel spécifique pour le troisième thème "Éducation sexuelle". Il reviendra donc aux différents bureaux nationaux de choisir eux-mêmes comment traiter ce sujet.

La raison en est que chaque pays, en fonction de son contexte socioculturel et de ses groupes MEJ, doit pouvoir contacter les associations ecclésiastiques et civiles locales compétentes afin de déterminer la meilleure manière d'aborder ce sujet.

Annexes

Atelier 1: "Comprendre l'abus sexuel sur mineurs"⁸

Objectif	Sensibiliser à la réalité des abus sexuels sur mineurs
Public	Parents, adultes en charge du mineur, responsables, animateurs
Durée	4 sessions de 1h30 chacune

Unité 1 : "Apprendre à se connaître..."

Sections	Modalités
Bienvenue	Accueil des participants
Présentation	<ul style="list-style-type: none">■ Présentation des animateurs.■ Explication des caractéristiques générales de l'atelier.■ Les participants forment des couples et se posent réciproquement des questions sur qui ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils aiment, ce qui les définit, etc.■ Chaque couple se place au milieu du groupe et se présente de manière « croisée ». Chacun essaie de redire le plus d'informations possible concernant son binôme. <p>Le groupe peut poser des questions après les deux présentations. Durée : 10 minutes (à adapter en fonction du nombre de participants)</p>
"Qu'attendez-vous de cet atelier?"	<p>Chaque idée diffusée par les participants est recueillie et notée sur un tableau.</p> <p>Objectif: identifier les attentes du groupe et les partager afin de se mettre d'accord sur les modalités du déroulement de l'atelier.</p>
Clôture	Les animateurs expliquent aux participants les objectifs et le contenu de l'atelier, tout en intégrant les idées de l'étape précédente.
Matériel	Une grande feuille ou un tableau. Des marqueurs ou stylos.

⁸ Cet atelier est repris du document: Guía Básica de Prevención del Abuso Sexual Infantil (Corporación ONG Paicabí Gobierno Regional Quinta Región Servicio Nacional de Menores Quinta Región, 2002 ; par. 3. Unidad didáctica : prevención del abuso sexual infantil).

Unité 2 : Qu'est-ce que l'abus sexuel sur mineurs ?

Sections	Modalités
Accueil du groupe	
Identification des abus sexuels	<ul style="list-style-type: none">▪ On forme des groupes de 5 à 8 participants.▪ À l'aide d'un jeu de cartes, chaque groupe se prononce sur les cas qui constituent des abus sexuels et ceux qui n'en sont pas (Annexe 1.B : Jeu de cartes).▪ Chaque groupe, à travers un porte-parole, présente ses deux listes en grand groupe : la liste des abus sexuels et celle où il n'y a pas d'abus sexuel. L'animateur note les principaux éléments de chaque liste au tableau (Annexe 1.C : Identifier des situations d'abus sexuels sur mineurs).▪ Après avoir noté tous les éléments, l'animateur ouvre une discussion sur les cas où l'avis des groupes diffère et il leur demande quels sont leurs doutes éventuels et pourquoi. <p>Objectif : acquérir des connaissances pour repérer les situations à risque pouvant conduire à des abus ; les distinguer des situations sans danger.</p>
Résumé	L'animateur restitue au groupe les éléments qui ont émergé au cours de la section précédente en s'appuyant sur le chapitre 1 de ce document (voir p.4 et suivantes).
Clôture	L'animateur explique aux participants les objectifs et le contenu de l'atelier, tout en intégrant les idées de l'étape précédente.
Matériel	Feuilles de papier. Marqueurs ou stylos. Feuilles papier grand format. Impression des définitions du chapitre 1 du présent document. Jeu de cartes pour chaque groupe (Annexe 1.B : Jeu de cartes).

Unité 3 : Qu'arrive-t-il à un mineur sexuellement abusé ?

Sections	Modalités
Accueil du groupe	
"L'histoire d'Adela"	<ul style="list-style-type: none">On forme des groupes de 5 à 8 participants.Sur la base de "L'histoire d'Adela" (Annexe 1.D: Identifier les conséquences des abus sexuels sur mineurs – "L'histoire d'Adela").), le groupe est invité à répondre aux questions suivantes : <i>Qu'arrive-t-il à Adela ?</i> <i>Que peut ressentir Adela ?</i> <i>Pourquoi peut-elle ressentir cela ?</i> <i>Que pourrait-il lui arriver à l'avenir ?</i>Chaque groupe, à travers un porte-parole, présente ses deux listes (voir annexe) à l'ensemble des participants. L'animateur note les principaux éléments de réponse au tableau. Il ouvre ensuite un débat sur les points les plus importants de l'histoire et sur les réponses des participants. <p>Objectif : identifier les émotions qu'un enfant peut ressentir suite à un abus sexuel et comprendre le conflit dans lequel il se trouve.</p>
Résumé	L'animateur présente les principales conséquences émotionnelles, cognitives et comportementales pour le mineur suite à une expérience d'abus sexuels (voir Tableau 2 – Conséquences des abus sexuels).
Matériel	Copies du Tableau 2 – Conséquences des abus sexuels. Feuilles de papier. Marqueurs ou stylos. Copie de "L'histoire d'Adela" pour chaque groupe (Annexe 1.D: Identifier les conséquences des abus sexuels sur mineurs – "L'histoire d'Adela").

Unité 4 : Que faire dans une situation d'abus sexuel?

Sections	Modalités
Accueil du groupe	Dans cette section l'animateur devra reprendre les contenus abordés au cours des sections précédentes à travers un bref résumé, afin de replonger les participants dans la problématique.
"Voir sous l'eau"	<ul style="list-style-type: none">Les participants se réunissent en petits groupes. Chaque groupe est invité à lire attentivement le dossier qui lui est remis (Annexe 1.E : Activité "Voir sous l'eau"), puis à répondre en groupe aux questions suivantes : <i>Que se passe-t-il pour les deux mineurs ?</i> <i>Quelle était leur attitude ?</i> <i>Qui est impliqué dans la situation décrite ?</i> <i>Quelles attitudes ou actions sont adéquates ? Lesquelles ne le sont pas ?</i> <i>Qu'a fait chacun des participants ?</i> <i>Que feriez-vous si vous vous trouviez dans l'une de ces situations ?</i>Chaque groupe choisit un porte-parole pour présenter son travail. L'animateur note les points clés des groupes. Il pose des questions ou ouvre une discussion si les réponses sont différentes. <p>Objectif : faciliter le repérage d'indicateurs d'abus sexuels sur mineurs et agir au mieux pour faire face à un cas d'abus sexuel.</p>
Résumé	L'animateur termine la session en soulignant le rôle des adultes en tant qu'agents de protection des mineurs et donne des informations sur les organisations ou les institutions auxquelles les participants peuvent s'adresser en cas de suspicion d'abus.
Évaluation de l'atelier	Les participants sont invités à évaluer l'activité dans son ensemble et à donner leur avis sur des éléments spécifiques (Annexe 1.F : Évaluation de l'activité).
Matériel	Fiches (Annexe 1.E : "Voir sous l'eau"). Tableau. Stylos ou marqueurs. Fiches d'évaluation (Annexe 1.F : Évaluation de l'activité).

Matériel de l'atelier 1: "Comprendre l'abus sexuel sur mineurs"

Annexe 1.A : Questionnaire en vue de la participation à l'atelier

Le but de ce questionnaire est d'apprendre à vous connaître/connaitre vos intérêts, en vue de votre éventuelle participation à un atelier de formation pour parents et adultes responsables. Les données communiquées resteront confidentielles et seront traitées exclusivement par les organisateurs de l'activité. Nous vous remercions par avance de votre coopération qui nous est d'une grande utilité.

Sexe Homme
 Femme

Niveau d'étude

Âge

Profession

Souhaitez-vous participer à un atelier pour mieux connaître la réalité des abus sexuels sur mineurs ? (Cochez une des cases suivantes) :

Beaucoup	Assez	Un peu	Pas du tout
----------	-------	--------	-------------

Avez-vous déjà participé à un atelier, une conférence ou un cours sur ce thème ?

Non

Oui Quand

Où

Comment considérez-vous votre niveau de connaissance sur les abus sexuels sur mineurs ? (Cochez une des cases suivantes)

Très bon	Bon	Moyen	Minime
----------	-----	-------	--------

Autres commentaires :

MERCI DE VOTRE COOPÉRATION

Annexe 1.B: Jeu de cartes

1. Un voisin invite un groupe d'adolescents à regarder des revues pornographiques chez lui.	6. Une mère dort dans le même lit que ses enfants de 10 et 12 ans.
2. Un voisin demande à une fillette de 9 ans d'aller faire des courses avec elle, et au magasin, il achète du tabac et de l'alcool.	7. Deux camarades de classe de moins de 14 ans se touchent mutuellement le pénis dans les toilettes de l'école.
3. Un père et une mère se caressent et s'embrassent devant leurs enfants.	8. Une mère se déshabille devant ses enfants.
4. Une mère parle à ses enfants de 13 et 15 ans d'éducation sexuelle. Elle leur dit qu'ils doivent avant tout se respecter eux-mêmes et respecter les autres.	9. Une enseignante présente à ses élèves de 12 ans un manuel sur le corps humain et leur montre les différentes parties du corps féminin et masculin, y compris les organes génitaux.
5. Un père regarde le corps nu de sa fille de 15 ans pendant qu'elle prend sa douche.	10. Un professeur dit à une élève qu'elle est très jolie.

Instructions pour l'animateur

Voici une **proposition de commentaires** sur les situations présentées dans la série de fiches précédente.

Ces indications sont des lignes directrices et ne constituent en aucun cas les seules réponses correctes aux questions. L'important est que les participants réfléchissent à leurs réponses et qu'une comparaison entre elles puisse se faire afin d'accueillir de nouvelles idées et perspectives.

- | | |
|---|--|
| <p>1. <i>Un voisin invite un groupe d'adolescents à regarder des revues pornographiques chez lui.</i></p> | <p>C'est une forme d'abus sexuel, car il s'agit d'un contenu qui ne devrait pas être accessible aux mineurs, encore moins si c'est un adulte qui les y incite.
En outre, l'adulte peut fantasmer sexuellement sur les enfants, même s'il ne les touche pas physiquement.</p> |
| <p>2. <i>Un voisin demande à une fillette de 9 ans d'aller faire des courses avec elle, et au magasin, il achète du tabac et de l'alcool.</i></p> | <p>Il s'agit d'une forme d'abus car l'adulte montre à l'enfant des pratiques malsaines et négatives pour elle.</p> |
| <p>3. <i>Un père et une mère se caressent et s'embrassent devant leurs enfants.</i></p> | <p>Cette situation dépend de la façon dont les parents manifestent leur affection et du contexte culturel de chaque pays.
En général, quand les parents échangent de l'affection devant leurs enfants de manière appropriée, c'est un exemple positif.</p> |

- Les rapports sexuels ou similaires entre parents en présence des enfants sont considérés comme inappropriés, car ils peuvent donner lieu à une vision déformée de la sexualité.
4. *Une mère parle à ses enfants de 13 et 15 ans d'éducation sexuelle. Elle leur dit qu'ils doivent avant tout se respecter eux-mêmes et respecter les autres.*
- Cette situation dépend de la manière dont la mère ou le père aborde cette question, s'ils le font avec des mots et d'une manière adaptée à l'âge de leurs enfants.
Il est de toute façon important et positif de parler du respect de soi et des autres dans l'éducation sexuelle.
5. *Un père regarde le corps nu de sa fille de 15 ans pendant qu'elle prend sa douche.*
- Un père ne devrait pas regarder sa fille nue, mais respecter son intimité.
Si ce comportement du parent (regarder nu un de ses enfants) devait se répéter, les raisons devraient être évaluées attentivement.
6. *Une mère dort dans le même lit que ses enfants de 10 et 12 ans.*
- Sauf en cas d'insuffisance de moyens matériels, il n'est pas approprié qu'un parent dorme avec ses enfants au-delà d'un certain âge, même si ce n'est pas forcément lié à un risque d'abus.
7. *Deux camarades de classe de moins de 14 ans se touchent mutuellement le pénis dans les toilettes de l'école.*
- Dans cette situation, il faut se demander pourquoi les garçons ont fait cela. Il faudrait de toute façon pouvoir parler avec eux pour savoir pourquoi et pour leur proposer un accompagnement s'ils le souhaitent.
8. *Une mère se déshabille devant ses enfants*
- Les implications de cette situation dépendent du contexte culturel et de la situation personnelle.
Dans certaines familles, la nudité du corps est vécue de manière très naturelle et sans inhibition. Parmi les critères, il faudrait savoir si les enfants se sentent mal à l'aise ou gênés par la nudité. Dans ce cas-là, il conviendrait que les adultes responsables abordent la nudité avec délicatesse et en parlent ouvertement avec leurs enfants.
9. *Une enseignante présente à ses élèves de 12 ans un manuel sur le corps humain et leur montre les différentes parties du corps féminin et masculin, y compris les organes génitaux.*
- Il peut être très utile que des mineurs de moins de 12 ans apprennent à connaître leur corps, y compris leurs organes génitaux. Il faudra voir comment ces informations sont transmises et quelle est la perspective de l'enseignant. L'utilisation de supports et d'un langage inappropriés peut avoir un impact négatif sur les élèves.

10. *Un professeur dit à une élève qu'elle est très jolie.*

En général, un enseignant ou un autre adulte doit s'abstenir de faire des commentaires sur la beauté de jeunes garçons ou de jeunes filles, sauf lorsqu'il s'agit de situations particulières.

Dans ce cas précis, l'enseignant, qui a une relation d'autorité avec l'élève, pourrait user de cette autorité pour exprimer son attirance sexuelle, ce qui serait totalement inapproprié.

Annexe 1.C: Identifier des situations d'abus sexuels sur mineurs

Situations d'abus sexuels sur mineurs	Situations sans abus sexuels sur mineurs

Annexe 1.D : Identifier les conséquences des abus sexuels sur mineurs – "L'histoire d'Adela"

Je m'appelle Adela, j'ai 9 ans, je vis dans une ville appelée Campito. C'est un bel endroit, où j'ai beaucoup d'amis. Je vis avec mon père, ma mère et mes frères et sœurs : Claudia, 11 ans, Viviana, 15 ans, et Sergio, 6 ans. Ma grand-mère Rosa, la mère de ma mère, vit aussi avec nous. Je suis en CE2. Pour tout vous dire, je n'ai pas de très bons résultats à l'école. L'année dernière, j'ai redoublé. J'ai de meilleures notes en fin d'année mais ce qui se passe, c'est que je ne suis pas très douée pour étudier, du moins c'est ce que tout le monde dit, alors on me gifle et parfois je suis punie.

À la maison c'est Viviana qui est la plus punie, parce qu'elle sort et ne dit pas où elle va. Moi aussi, je suis punie mais moins, surtout à cause de l'école. Celui qui se met le plus en colère, c'est mon père, parce que si on l'embête, il nous donne des gifles ou il nous frappe. Ma mère est souvent en colère aussi, mais elle ne nous frappe pas, elle crie juste et dit qu'elle va nous punir, mais elle oublie, et à la fin on sort et on joue quand même.

J'ai beaucoup d'amis, il y en a à l'école, comme Juan et Denis, avec qui je joue et je fais des dessins. Mes autres amis vivent dans la même ville : Rocío, Julio, Susi et Pedro. Je les connais depuis que je suis petite parce que nous vivons les uns près des autres. Ce que j'aime le plus, c'est jouer à cache-cache et nous allons nous coucher tard le soir pour jouer.

À la maison, je m'entends très bien avec ma grand-mère Rosa : je lui dis tout ce que je fais, je lui dis la vérité quand je me suis mal conduite, et elle, elle me parle de sa jeunesse et de grand-père Raúl, quand il était encore en vie. Ma grand-mère est âgée, ma mère dit qu'elle ne peut pas sortir seule parce qu'elle pourrait tomber, alors je l'emmène à la boulangerie et au marché.

Il y a un mois à peu près, il m'est arrivé une chose que je n'ai dit à personne parce que j'ai honte. Il y a un homme qui s'appelle Mario et qui vit juste à côté de chez nous : c'est un ami de mon père. Il vit avec Mme Pilar qui travaille au kiosque à journaux. Il est un peu bizarre. Quand j'étais avec d'autres copines, il nous disait des choses bizarres comme « Vous êtes mignonnes les filles », ou encore il me demandait si mes parents étaient à la maison. Un jour, il a dit à Susi que si elle allait chez lui pour regarder des revues, il lui donnerait un cadeau, mais Susi a eu peur et elle n'y est pas allée.

Un jour, nous sommes allées avec Susi au kiosque, mais Mme Pilar n'était pas là et nous nous sommes enfuies.

L'autre jour, je suis allée acheter des œufs. Mon père n'était pas encore rentré. C'est ma mère qui m'avait envoyée acheter des œufs. Sur le chemin du retour, j'ai rencontré Mario, il était à moitié saoul, apparemment, parce qu'il parlait bizarrement. Il m'a dit de venir chez lui parce que mon père y était et que je rentrerais plus tard avec lui. J'avais un peu peur, mais j'y suis allée. Quand nous sommes arrivés, mon père n'était pas là et je voulais partir, mais il s'est mis en colère et m'a dit qu'on allait l'attendre. Je n'ai rien dit, il a attrapé mon bras et m'a jetée sur le canapé. Il s'est assis à côté de moi et a commencé à dire des choses cochonnes.

J'avais très peur parce que je pensais qu'il me voulait du mal et il a remonté ma robe et a commencé à me toucher. Je me suis mise à pleurer, mais il a serré mon bras très fort et y a laissé une marque. Il m'a dit de ne pas pleurer et de ne pas avoir peur parce qu'il n'y avait rien de mal et que personne n'allait le savoir. Mais j'avais quand même peur et je pleurais. Je lui ai dit que je voulais partir et j'ai essayé de sortir, alors il s'est mis en colère et m'a giflée, il m'a poussée et a commencé à me serrer contre lui, à me toucher et me bouger d'une manière étrange. Il a dit aussi des choses cochonnes. Puis il s'est calmé et m'a dit que si je racontais ce qui s'était passé, mon père allait se mettre en colère et me battre. Puis, il m'a laissée partir. Je pleurais encore.

Quand je suis rentrée à la maison, j'ai dit que j'étais tombée et que c'est pour ça que j'étais sale et que les œufs s'étaient cassés, et que comme je savais que je serais punie, je ne voulais pas rentrer à la maison. Ma mère et mon père m'ont punie et m'ont envoyée au lit.

J'ai fait beaucoup de cauchemars sur Mario cette nuit-là. Le lendemain, j'ai fait semblant d'être malade pour ne pas aller à l'école. Je n'avais même pas envie de sortir et de jouer avec mes amis. Depuis, je ne sors presque plus pour jouer avec les garçons et je demande à mes copines si elles ont vu Mario. Parfois, quand je suis à la maison et qu'on frappe à la porte, je me cache de peur que ce soit lui. Ma mère me dit que j'ai un comportement bizarre et que si je continue comme ça, elle va me punir.

L'autre jour, Susi m'a dit que quelque chose clochait chez moi, que je ne voulais plus jouer avec elle ou avec les autres amies et que j'étais en colère. Mais je n'ose le dire à personne parce qu'on ne va pas me croire et on va me battre. Je ne veux plus aller à l'école parce que je pourrais rencontrer Mario sur mon chemin. Parfois, je rêve de le dire à ma grand-mère Rosa car elle ne me grondera pas. Mais je ne le dirai jamais à personne.

Activité de groupe sur "L'histoire d'Adela"

1. *Qu'est-il arrivé à Adela ?*
2. *Que peut ressentir Adela ?*
3. *Pourquoi peut-elle ressentir cela ?*
4. *Que pourrait-il lui arriver à l'avenir ?*

Instructions pour l'animateur

Voici une **proposition de commentaires** dont peut se servir l'animateur pour traiter les questions relatives à l'histoire d'Adela.

Ces indications sont des lignes directrices et ne constituent en aucun cas les seules réponses correctes aux questions. L'important est que les participants réfléchissent à leurs réponses et qu'une comparaison entre elles puisse se faire afin d'entrer dans de nouvelles idées et perspectives.

- | | |
|---|--|
| 1. <i>Qu'est-il arrivé à Adela ?</i> | Adela a subi un abus physique sexuel de la part de son voisin Mario. La honte et les menaces de Mario (« Ton père te punira et te battra s'il l'apprend ») l'amènent à taire l'abus subi. |
| 2. <i>Que peut ressentir Adela ?</i> | On ne peut qu'imaginer ce que ressent Adela. Sans doute la honte, le rejet de soi, la peur d'un autre abus, l'impuissance face à ce qui s'est passé. |
| 3. <i>Pourquoi pensez-vous qu'elle ressent cela ?</i> | L'état émotionnel d'Adela fait suite au grave traumatisme qu'elle a subi. Ses conséquences peuvent être exacerbées par l'absence de soutien émotionnel et psychologique de la part de ses parents, qui ne semblent pas prêter attention à la détresse psychologique de leur fille. |
| 4. <i>Que pourrait lui arriver à l'avenir ?</i> | Pour mieux comprendre la gravité de l'abus sexuel et toutes ses conséquences émotionnelles, cognitives, comportementales et physiques, veuillez vous référer au Tableau 2 de ce document. |

CAS 1: PAULA

Paula a 12 ans, et on note un changement soudain de son comportement à l'école. Avant, elle était sérieuse et aimait étudier, mais maintenant, lorsqu'on lui donne des devoirs, elle ne veut pas les faire. Elle a commencé à avoir de mauvaises notes.

L'enseignante appelle alors sa mère pour savoir ce qui se passe. La mère dit qu'un nouveau frère va bientôt naître et que peut-être cela l'affecte.

Pendant toute la semaine, elle est punie presque tous les jours et privée de récréation parce qu'elle commence à se battre avec ses camarades. À la maison, elle est aussi punie, et sa mère se met à la frapper en lui disant qu'elle ne sait plus quoi faire d'elle.

Un jour, l'enseignante de mathématiques la trouve dans les toilettes de l'école alors qu'elle se touche avec une autre fille plus jeune. Elle est emmenée dans le bureau du directeur et exclue pendant deux jours. Paula nie ce qui s'est passé, mais les autres filles de la classe disent à l'enseignante qu'elles l'ont déjà vue faire des « choses » aux autres filles. La directrice demande à la mère de la retirer de l'école et lui annonce qu'elle ne renouvellera pas son inscription l'année prochaine.

CAS 2: MARCELO

Marcelo a 7 ans. Sa mère se fait du souci car il se met à faire pipi au lit de plus en plus souvent. Elle se met à le frapper et lui dit qu'il est trop grand pour faire pipi au lit. Marcelo ne joue plus avec les autres enfants du quartier ni pendant la récréation comme il en avait l'habitude auparavant.

Sa maîtresse a essayé de lui parler. Il s'est mis à pleurer en demandant de ne pas être puni. Elle lui a alors accordé plus d'attention et a décidé d'appeler sa mère pour parler de ce qui se passe. Sa mère a un partenaire depuis deux ans avec lequel Marcelo avait un bon rapport. Depuis quelque temps, Marcelo évite de lui parler, il ne veut plus sortir avec lui, ce qu'il faisait souvent auparavant. Sa mère le gronde et lui dit qu'il doit sortir avec lui, parce qu'il est comme un père et qu'il doit lui obéir. Ils ont emmené Marcelo chez le médecin pour comprendre ce qui se passe, mais ce dernier a dit à sa mère que « ce n'est rien du tout », que Marcelo est très paresseux et que « parfois, il faut traiter les enfants d'une main de fer ».

Activité de groupe : « Voir sous l'eau »

1. *Que se passe-t-il pour les deux mineurs ?*
2. *Quelle était leur attitude ?*
3. *Qui est impliqué dans la situation décrite ?*
4. *Quelles attitudes ou actions sont adéquates ? Lesquelles ne le sont pas ?*
5. *Qu'a fait chacune des participants ?*
6. *Que feriez-vous si vous vous trouviez dans l'une de ces situations ?*

Annexe 1.F : Évaluation de l'activité

Cochez la case choisie.

1. L'organisation générale de l'atelier vous a semblé :

TRÈS BIEN	BIEN	NORMAL	MÉDIOCRE	MAUVAISE

2. Les thèmes abordés lors de l'atelier vous ont semblé :

TRÈS PERTINENTS	PERTINENTS	NORMAUX	INADAPTÉS	TRÈS INADAPTÉS

3. Le thème des abus sexuels sur mineurs vous est apparu comme :

TRÈS INTÉRESSANT	INTÉRESSANT	PAS INTÉRESSANT	PAS INTÉRESSANT DU TOUT

4. Comment décririez-vous le climat dans lequel l'atelier s'est déroulé :

TRÈS POSITIF	POSITIF	NORMAL	NÉGATIF	TRÈS NÉGATIF

5. Le travail en équipe vous a semblé :

TRÈS POSITIF	POSITIF	NORMAL	NÉGATIF	TRÈS NÉGATIF

6. Comment évaluez-vous l'atelier ?

TRÈS POSITIF	POSITIF	NORMAL	NÉGATIF	TRÈS NÉGATIF

7. Qu'avez-vous trouvé intéressant dans cet atelier ?

8. Quels peuvent être les points à améliorer :

9. Autres commentaires :

MERCI DE VOTRE COOPÉRATION

Atelier 2: "Prendre soin de soi quand on est mineur"⁹

Objectif	Promouvoir l'apprentissage des notions de "prendre soin" et de sécurité chez les mineurs
Public	Mineurs (10-12 ans), responsables, parents et/ou adultes responsables, animateurs
Durée	4 sessions hebdomadaires de 1h30 chacune

Unité 1 : Connaître les enfants

Sections	Modalités
Bienvenue	Accueil des participants
Présentation	<ul style="list-style-type: none">Les participants sont invités à former des couples.Chacun devra choisir un animal ou un objet avec lequel il s'identifie, puis expliquer la raison de son choix.En grand groupe, chaque membre du binôme présente l'autre à travers l'animal ou l'objet choisi.
"Qu'attendez-vous de cet atelier ?"	Chaque idée émise par les participants est recueillie et notée sur un tableau. Objectif : identifier les attentes du groupe et les partager afin de se mettre d'accord sur les modalités de déroulement de l'atelier.
"Quand nous étions enfants"	<ul style="list-style-type: none">Le groupe est partagé en deux.Chaque groupe reçoit le jeu de cartes « Quand nous étions enfants » (Annexe 2.A). Chaque membre est invité à tirer une carte et à partager son expérience avec les autres en fonction de la question sur la carte. Durée : il faut prévoir un temps suffisamment long afin que chaque membre puisse participer et partager ses expériences. L'animateur supervisera le processus.L'animateur rassemble le groupe et demande : « <i>Qu'avez-vous ressenti en vous rappelant votre enfance ?</i> ». Objectif : faciliter le contact des participants avec le monde des enfants pour qu'ils se rapprochent de ce qu'ils vivent.
Résumé	<ul style="list-style-type: none">L'animateur demande au groupe: "Comment <i>sont les enfants ?</i>"Note les interventions des participants au tableau. Objectif : construire une vision commune des enfants, en mettant en évidence leurs caractéristiques positives.
Clôture	
Matériel	Tableau sur lequel on peut noter "Qu'attendez-vous de cet atelier ?" et "Comment sont les enfants ?" Jeu de cartes "Quand nous étions enfants" (Annexe 2.A)

⁹ Cette annexe est reprise du document : Guía Básica de Prevención del Abuso Sexual Infantil (Corporación ONG Paicabí Gobierno Regional Quinta Región Servicio Nacional de Menores Quinta Región, 2002 ; par. 3. Unidad didáctica : prevención del abuso sexual infantil).

Unité 2 : Comment prendre soin des enfants ?

Sections	Modalités
Bienvenue	Accueil des participants
Identifier les attitudes de soins et de protection des mineurs	<ul style="list-style-type: none">▪ Le groupe est divisé en deux petits groupes (max. 8 participants).▪ Chaque groupe se voit attribuer une « situation » à mettre en scène, comme par exemple un cas de conflit familial (Annexe 2.B). Chaque groupe est invité à préparer un jeu de rôle sur sa « situation ». Il faut laisser suffisamment de temps pour mener à bien l'activité.▪ Chaque groupe présente la « situation » au grand groupe.▪ À la fin des présentations, l'animateur demande au groupe d'identifier le ou les comportements de soin ou de protection dans chaque situation. L'animateur note sur un tableau tous les avis exprimés par les participants. <p>Objectif : faire comprendre aux participants la notion de protection de l'enfance sur la base de situations qui peuvent se produire dans la famille. Favoriser l'identification des conditions de vulnérabilité qui peuvent être causées par une attitude inappropriée de la part des adultes.</p>
Résumé	L'animateur doit présenter les attitudes de protection fondamentales des parents ou des adultes responsables sur la base des informations des Annexes 2.B et 2.C.
Clôture	
Matériel	Copies de l'Annexe 2.B Tableau Liste des attitudes protectrices de base des parents ou des adultes responsables (Annexe 2.C) Marqueurs ou stylos

Unité 3 : Sur les abus sexuels

Sections	Modalités
Bienvenue	Accueil des participants
Qui est la victime ?	<ul style="list-style-type: none">▪ Le groupe est partagé en deux et chaque petit groupe se voit attribuer un cas d'abus sexuel à examiner. (Annexe 2.D: Qui est la victime ?).▪ Chaque petit groupe lit attentivement son dossier et remplit la fiche de travail (Annexe 2.E). Dans la colonne vide de la fiche, le groupe doit proposer des actions spécifiques.▪ Un groupe remplit la colonne "Comportements inappropriés" et l'autre la colonne "Comportements appropriés".▪ L'animateur demande à chaque groupe d'être aussi précis que possible dans ses propositions, en indiquant des comportements ou des attitudes spécifiques à adopter.▪ Enfin, l'animateur reporte la colonne des comportements inappropriés et la colonne des comportements appropriés sur le tableau, en les complétant en fonction de ce que dit chaque groupe.
Résumé	<p>L'animateur réagit avec le groupe sur la pertinence des premières actions entreprises par les adultes devant la première suspicion ou le premier indice d'abus sexuel sur mineurs (cf. les instructions pour l'animateur à l'Annexe 2.D).</p> <p>Remarque : l'animateur peut également aborder certaines conséquences des abus sexuels sur mineurs (voir Tableau 2 – Conséquences des abus sexuels).</p>
Clôture	
Matériel	Copie de l'annexe 2.D: Qui est la victime? Fiche de travail de groupe (Annexe 2.E) Tableau Marqueurs ou stylos

Unité 4: Apprendre à prendre soin de soi

Sections	Modalités
Bienvenue	Accueil des participants
Apprendre à prendre soin de soi	<ul style="list-style-type: none">Le groupe est partagé en deux petits groupes.Chaque groupe reçoit un jeu de cartes "Apprendre à prendre soin de soi" (Annexe 2.F). Chaque participant choisit une carte et indique s'il est d'accord ou non avec ce qui y est écrit. Le groupe en discute notant les affirmations pour lesquelles il y a eu un consensus et celles pour lesquelles il n'y a pas eu de consensus.Enfin, chaque groupe présente son travail au grand groupe. L'animateur recueille les avis de chaque groupe et place les cartes en fonction de ce qui est indiqué. <p>Objectif: identifier les comportements qui éduquent les mineurs au comportement du « prendre soin » et à la protection.</p>
Résumé	L'animateur partage avec le groupe les comportements qui sensibilisent les mineurs sur leurs droits et présente les droits fondamentaux de l'enfant en écrivant au tableau : "Les droits des mineurs" (Annexe 2.G).
Clôture de l'atelier	Les participants sont invités à faire une évaluation globale de l'atelier et à donner leur avis sur des éléments spécifiques. Utiliser le questionnaire de l'Annexe 1.F.
Matériel	Ensemble de fiches "Apprendre à prendre soin de soi" (Annexe 2.F) Tableau Annexe 2.G : Fiche "Les droits des mineurs" pour tableau Annexe 1.F : Évaluation de l'activité (Atelier 1) Marqueurs ou stylos

Matériel de l'atelier 2: "Prendre soin de soi" quand on est mineur

Annexe 2.A : Jeu de cartes "Quand nous étions enfants"

Mon jouet préféré quand j'étais enfant...	La pire plaisanterie que j'ai faite à l'école...
Le meilleur anniversaire dont je me souviens quand j'étais enfant...	Un mensonge que j'ai dit quand j'étais enfant...
Le plus beau cadeau de Noël que j'ai reçu quand j'étais enfant...	Le jeu que je préférais quand j'étais enfant...
Mon meilleur ami quand j'étais enfant...	Une petite bêtise que j'ai faite quand j'étais enfant...
Ce dont j'avais le plus honte quand j'étais enfant...	Quand j'étais enfant, l'école pour moi c'était...
Quand j'étais enfant, j'avais peur de...	Quand j'étais enfant, pendant les vacances scolaires, j'aimais...

Situation n° 1

Maria a 9 ans. Lorsqu'elle rentre de l'école, elle ne veut pas déjeuner, mais sa mère la gronde et lui dit de manger quand même. Après le déjeuner, Maria s'enferme dans sa chambre, sa mère l'entend pleurer et lui demande ce qui ne va pas. Maria lui dit que des enfants à l'école se moquent d'elle et lui donnent des noms d'oiseaux et que, même si elle l'a dit à la maîtresse, personne n'a rien fait.

Ce matin, alors qu'ils l'embêtaient, Maria a répondu par une insulte, mais la maîtresse l'a entendue et l'a punie. Sa mère s'est fâchée contre Maria, a menacé de dire à son père ce qui s'était passé et lui a dit qu'elle devrait expliquer son mauvais comportement à l'école. Maria a répondu à sa mère en criant qu'elle ne voulait pas aller à l'école et s'est enfermée dans sa chambre tout l'après-midi.

Situation n° 2

Carlos a 11 ans et a constamment des problèmes de comportement à l'école. Sa mère a été appelée à l'école parce que l'enseignant veut lui parler. L'enseignant, le directeur, Carlos et sa mère assistent à la réunion. L'enseignant et le directeur affirment que des vols ont été constatés pendant l'année scolaire et que Carlos est soupçonné d'en être l'auteur, il sera donc temporairement exclu de l'école.

La mère fait la leçon à Carlos devant l'enseignant et le directeur. Carlos essaie de lui faire comprendre qu'il n'a rien fait et qu'il sait qui est le vrai coupable. Lorsqu'on lui demande de dire qui c'est, Carlos refuse car il a peur de passer pour un « rapporteur ». Le directeur lance un ultimatum à Carlos, qui sera exclu jusqu'à ce qu'il révèle le nom de l'auteur des vols.

À la maison, la mère de Carlos le punit, lui interdit de regarder la télévision et de sortir. Carlos essaie d'expliquer à sa mère que ce n'est pas de sa faute, mais sa mère ne le croit pas et affirme qu'elle maintiendra la punition jusqu'à ce qu'il rende les objets volés. Lorsque le père de Carlos arrive et que sa mère lui explique ce qui se passe, il le gifle et confirme la punition.

Instructions pour l'animateur

Pour aider les participants de l'atelier à entrer dans le sens de cette activité, l'animateur doit les emmener à comprendre que les enfants sont dignes de confiance et ont le droit d'être respectés au même titre que les adultes. Transmettre ce message leur donnera la force de se confier, d'exprimer ce qu'ils ressentent, de dire s'ils traversent une période difficile... Autant de facteurs qui favorisent un bon développement psychologique et relationnel. Voici quelques éléments clés pour développer le sens du soin et de la protection chez les enfants :

- Un enfant avec lequel on a une relation de confiance apprendra plus facilement à dire la vérité.
- Un enfant respecté est un enfant qui apprendra à respecter.
- Un enfant qui sait qu'il est protégé et qu'on prend soin de lui a plus de chances d'avoir confiance en lui.
- Un enfant autorisé à exprimer ses émotions comprendra plus facilement ce qui lui arrive.

Annexe 2.C : Identifier les attitudes de soins et de protection des mineurs

- Écouter activement l'enfant, sans l'interrompre.
- Ne pas remettre en cause son récit.
- Rester calme dans les situations conflictuelles.
- Donner des alternatives au problème qui se présente.
- Confirmer à l'enfant que des personnes vont le protéger et prendre soin de lui.
- Remercier l'enfant d'avoir raconté ce qui s'est passé.
- Donner un soutien émotionnel si l'enfant a peur, est dans la confusion ou l'angoisse.
- Ne pas dévaloriser l'enfant ou se moquer de lui lorsqu'il exprime ce qu'il ressent.

UN CAS : PAULA

Paula a 13 ans. Ses parents sont séparés depuis deux ans, car son père, qui était ivre, a essayé de la frapper, ainsi que sa mère. La mère de Paula a déposé une plainte et son père a été obligé de quitter leur domicile sur ordre du tribunal. Depuis, le père de Paula a essayé de la rencontrer à la sortie de l'école ou de la suivre sur le chemin du retour. Paula en a parlé à sa mère qui lui a dit de faire comme si de rien n'était. Le père de Paula a demandé au tribunal le droit de pouvoir lui rendre visite et il a obtenu un week-end sur deux. Après une de ces visites, qui consistait en une promenade d'environ trois heures, Paula est rentrée à la maison en pleurant et a dit à sa mère que son père l'avait emmenée dans un endroit sombre près de la maison, qu'il était à moitié ivre et qu'il avait essayé de la toucher. Alors qu'elle résistait, il l'a frappée et lui a dit de ne rien dire à personne. La mère de Paula a réagi au récit de sa fille en hurlant de désespoir et a immédiatement tout raconté à la grand-mère de Paula, qui vit avec elles. La grand-mère a grondé Paula, elle l'a frappée et lui a reprochée d'être partie avec son père malgré tous les avertissements qu'elle lui avait donnés sur lui. Paula a peur et ne cesse de pleurer. Sa mère lui dit qu'elles ne diront à personne d'autre ce qui s'est passé.

Instructions pour l'animateur

- L'expérience de l'abus sexuel pour un enfant est très complexe et néfaste.
- L'enfant qui subit des abus sexuels est une « victime » qui n'a aucune responsabilité dans ce qui s'est passé.
- Si un enfant dénonce une situation d'abus sexuel, on ne doit pas mettre en doute ce qu'il dit, car il est très difficile pour un enfant de mentir à ce sujet.
- Tout enfant a besoin de la protection des adultes qui s'occupent de lui et nous sommes tous responsables de sa sécurité en tant que membres de la société.

Annexe 2.E : Fiche de travail de groupe

Comportements appropriés	Exemples
<ul style="list-style-type: none">▪ Garder son calme.▪ Croire l'enfant.▪ Souligner qu'une solution sera trouvée.▪ Dire à l'enfant qu'il sera protégé.▪ Remercier l'enfant d'avoir dit la vérité.▪ Être affectueux.▪ Autre.	

Comportements inappropriés	Exemples
<ul style="list-style-type: none">▪ Perdre son sang-froid.▪ Mettre en doute la parole de l'enfant.▪ Réagir de façon excessive à la situation.▪ Se moquer de l'enfant ou le dévaloriser.▪ Blâmer l'enfant pour ce qui s'est passé.▪ Gronder ou punir l'enfant.▪ Faire taire l'enfant.▪ Autre.	

Annexe 2.F : Jeu de cartes "Apprendre à prendre soin de soi"

1. Certains enfants mentent sans arrêt. Il faut donc douter de ce qu'ils disent jusqu'à en être sûr.	2. Les enfants recherchent le danger.
3. Certains mineurs aguichent les adultes.	4. Des enfants bien pris en charge à la maison se sentent en sécurité et en confiance.
5. Quand un enfant a des ennuis, il faut qu'il arrive à s'en sortir tout seul pour apprendre.	6. Quand un bébé pleure, c'est généralement un caprice.
7. Quand un enfant se conduit mal, en général, c'est uniquement pour attirer l'attention.	8. Lorsqu'un enfant change soudainement de manière d'être, c'est qu'il lui arrive quelque chose.
9. Quand les enfants ne veulent pas aller à l'école, c'est par paresse.	10. Il y a un âge où les enfants peuvent se prendre en charge tous seuls.
11. Il faut enseigner aux enfants à résoudre leurs problèmes pour qu'ils apprennent aussitôt que possible à se débrouiller.	12. Les enfants savent toujours ce qu'ils font.
13. Il faut éviter de parler des problèmes familiaux devant les enfants parce qu'ils ne peuvent pas comprendre.	14. Quand il y a un problème à la maison, il faut pouvoir le dire aux enfants avec des mots qu'ils comprennent.
15. Quand les enfants demandent quelque chose, c'est uniquement pour ennuyer les adultes.	16. Il faut redire aux enfants que les adultes sont là pour prendre soin d'eux et les protéger.

Instructions pour l'animateur

Comme nous l'avons souligné, les enfants sont des personnes dignes de confiance et de respect au même titre que les adultes. Il est essentiel que les mineurs soient entendus, respectés et que leur parole soit considérée. C'est ce qui leur donnera la confiance nécessaire pour s'ouvrir et raconter ce qui se passe.

Dans cette activité, l'important n'est pas tant que l'animateur indique les exemples positifs et ceux qui sont négatifs, mais que tous les participants échangent des idées et des impressions sur ces différentes attitudes. Voici des indications sur la manière de comprendre les différents exemples :

- Les énoncés 1, 2, 3, 6, 9, 15 ne donnent pas une image positive ou réelle de la manière d'être ou d'agir des enfants.
- Les énoncés 4, 8, 11, 14, 16 sont positifs pour les enfants et contribuent à un bon développement psychologique, émotionnel et cognitif.
- Les énoncés 5, 7, 10, 12 et 13 doivent être explicités, car ils peuvent être positifs ou négatifs en fonction du point de vue.

5. Quand un enfant a des ennuis, il faut qu'il arrive à s'en sortir tout seul pour apprendre.

Certes, lorsqu'un enfant a des problèmes, les parents ne doivent pas les résoudre à sa place. Mais il est fondamental que les enfants se sentent soutenus par leurs parents, et par d'autres éducateurs, lorsqu'ils rencontrent des problèmes, afin de se sentir capables de les résoudre.

7. Quand un enfant se conduit mal, en général, c'est uniquement pour attirer l'attention.

Lorsqu'un enfant se conduit mal, le plus simple est de le punir et de penser qu'il est « mauvais ». Cependant, l'enfant exprime que quelque chose ne va pas. Il est donc essentiel de parler avec lui dans le calme et la confiance afin de comprendre pourquoi il adopte une certaine attitude négative, de façon à l'aider et le soutenir dans les moments difficiles.

10. Il y a un âge où les enfants peuvent se prendre en charge tous seuls.

Au fur et à mesure qu'ils grandissent et mûrissent, les enfants deviennent plus autonomes, plus aptes à prendre des décisions et à se prendre en charge. Toutefois, cette prise en charge ne doit pas reposer entièrement sur eux. Elle incombe en tout état de cause à leurs parents ou aux adultes responsables.

12. Les enfants savent toujours ce qu'ils font.

À partir d'un certain âge (2 ans), les enfants commencent à comprendre le fonctionnement des choses et les conséquences de leurs actes. Toutefois, il y a des aspects dont ils ne sont pas pleinement conscients avant l'âge adulte, de sorte qu'il ne peut être considéré comme acquis qu'un enfant est toujours pleinement conscient de ce qu'il fait.

13. Il faut éviter de parler des problèmes familiaux devant les enfants parce qu'ils ne peuvent pas comprendre.

Les enfants sont très sensibles à ce qui se passe autour d'eux, surtout si cela concerne leurs parents et leur famille. En général, il convient de leur expliquer qu'il y a des difficultés familiales dans un langage rassurant qu'ils peuvent comprendre. Cela apaisera leur imagination et leurs craintes, et augmentera leur sentiment de sécurité.

Annexe 2.G : Fiche pour tableau – "Les droits des mineurs"

Les mineurs ont droit à :

- La vie
- La protection
- Être pris en charge physiquement et émotionnellement
- L'école
- Vivre dans une maison
- Jouer et s'amuser
- Dire leur avis
- Avoir une alimentation saine
- Être protégés contre toute forme d'abus physique, émotionnel ou sexuel